

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION - GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A

Bienvenue sur jagis.credit-agricole.com, la plateforme web du programme d'engagement sociétal des Collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles les Collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. peuvent accéder gratuitement aux contenus et bénéficier des services proposés sur ce site Internet.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions identifiés par une majuscule dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation auront la signification indiquée ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

- **Accord tripartite digitalisé (dénommé également « ATD »)** : Accord de l'organisme bénéficiaire, du collaborateur et de son manager pour la réalisation d'une mission, recueilli via la plateforme. Il matérialise la convention de mise à disposition à titre gratuit du Collaborateur auprès de l'Organisme bénéficiaire pour une Mission solidaire et vaut également avenant au contrat de travail du Collaborateur concerné. Il est valable uniquement pour les missions effectuées sur le temps de travail.
- **CGU** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme.
- **Collaborateur** : salarié de l'une des sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A.
- **Entité** : société employeur du Collaborateur
- **Mission solidaire** ou **Mission** : action d'engagement solidaire proposée par un Organisme bénéficiaire et réalisée, sur la base du volontariat, par un Collaborateur.
- **Organisme bénéficiaire** : structure de la société civile œuvrant en faveur de l'intérêt général dans l'un des trois axes du Projet sociétal du groupe Crédit Agricole.
- **Plateforme** : site jagis.credit-agricole.com
- **Société** : désigne Crédit Agricole S.A., administrateur de la plateforme
- **Utilisateur** : désigne toute personne physique utilisant la Plateforme, qu'il s'agisse d'un Collaborateur ou d'un Organisme bénéficiaire.

2. DECLARATIONS

En se connectant ou en utilisant notre site intranet, l'Utilisateur reconnaît avoir lu, compris et accepté, sans limitation ni réserve, les présentes CGU et il s'engage à les respecter.

La Société en tant qu'éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment afin, notamment, de les adapter aux évolutions légales, éditoriales ou techniques de la Plateforme. En conséquence, l'Utilisateur s'engage à les consulter régulièrement. Il est réputé accepter la dernière version des CGU à chaque nouvelle connexion au Site.

3. PRESENTATION DE LA PLATEFORME

Le programme « J'agis » propose aux Collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. en France de s'engager auprès de structures d'intérêt général dans le cadre de missions de solidarité réalisées sur ou hors temps de travail.

Par ce programme de solidarité, le Groupe Crédit Agricole souhaite répondre aux besoins des Organismes bénéficiaires et contribuer aux trois priorités définies dans le cadre de son Projet Sociétal :

- agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone,
- renforcer la cohésion et l'inclusion sociale,
- réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Avec J'agis, le programme d'engagement sociétal des Collaborateurs, le groupe Crédit Agricole S.A. entend donner à chaque Collaborateur le temps et les moyens d'agir en leur permettant de consacrer, sur la base du volontariat, jusqu'à 12 rs par an (soit 96 heures) de leur temps de travail à des Missions solidaires en lien avec les trois axes de son Projet Sociétal.

La Plateforme a vocation à mettre en relation les Collaborateurs et les Organismes bénéficiaires partenaires du Groupe.

Cette mise en relation permet :

- aux Organismes bénéficiaires de proposer des Missions solidaires aux Collaborateurs ;
- aux Collaborateurs de se porter volontaires auprès des Organismes bénéficiaires pour réaliser lesdites Missions.

La plateforme jagis.credit-agricole.com fonctionne sur la base d'une solution fournie par la société Wenabi qui permet de mettre directement en relation les collaborateurs des entreprises utilisatrices avec les structures d'intérêt général qui recherchent des volontaires.

3. ACCES A LA PLATEFORME

La Plateforme est un site Intranet accessible aux Collaborateurs, Organismes bénéficiaires et administrateurs de la Plateforme. Elle est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce à un accès à Internet et un navigateur à jour, sauf cas de force majeure, fait(s) de tiers et/ou travaux de maintenance et interventions nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. Dans ce cas, cette interruption sera notifiée au moyen d'un avertissement figurant sur la page d'accueil de la Plateforme ou par tout autre procédé. Cette interruption ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la Société et n'ouvre droit à aucune indemnité.

Par ailleurs, la Société peut mettre fin à tout moment à l'accès par l'Utilisateur à la Plateforme suite à un quelconque manquement aux présentes CGU.

L'accès à la Plateforme est gratuit, hors la fourniture d'accès internet et les communications téléphoniques dont les coûts sont facturés directement par les opérateurs.

Si l'accès à la Plateforme via le SSO n'est pas automatique, il est rappelé que l'adresse e-mail et le mot de passe utilisés pour se connecter à la Plateforme sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne

doivent en aucun cas être divulgués sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit. Chaque Utilisateur est informé que toute utilisation de son adresse e-mail et de son mot de passe est réputée constituer une utilisation de la Plateforme, sauf preuve contraire qu'il pourrait apporter.

En conséquence, chaque Utilisateur est seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son compte par tout tiers qui aurait accès à son e-mail et son mot de passe.

3.1 Organismes bénéficiaires inscrits sur la Plateforme

Pour pouvoir s'inscrire sur la Plateforme du Groupe Crédit Agricole S.A., l'Organisme bénéficiaire doit répondre, *a minima*, aux critères d'éligibilité suivants :

- Présenter un caractère d'intérêt général et satisfaire aux critères déterminés par la loi ;
- Mener des activités en lien avec le Projet Sociétal du Groupe et donc intervenir dans le cadre de l'un des 3 axes suivants :
 - Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
 - Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
 - Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Il est par ailleurs précisé que les structures suivantes ne sont pas éligibles :

- Structure ou projet au bénéfice d'une seule personne ou d'un groupe restreint de personnes ;
- Organisation politique et syndicale ;
- Structure ayant pour objet le prosélytisme religieux ;
- Structure ayant un objet ou des activités contraire à la réglementation en vigueur, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Pour pouvoir proposer des Missions sur la Plateforme et accueillir des Collaborateurs en mécénat de compétences, les Organismes bénéficiaires doivent être référencés dans le programme « J'agis ».

Pour pouvoir être référencé, l'Organisme doit respecter les prérequis suivants :

- Répondre aux critères d'éligibilité du programme (voir plus haut),
- Proposer aux collaborateurs des missions clairement définies,
- Etre en capacité de les accueillir dans de bonnes conditions,
- Obtenir la validation du Comité de pilotage du programme « J'agis ».

Après analyse et vérification des critères d'éligibilité par l'équipe J'agis (Département Mécénat de Crédit Agricole S.A.), les Organismes bénéficiaires sont présentés au Comité de pilotage du programme « J'agis » pour décision.

En cas de décision favorable prise par le Comité de pilotage du programme « J'agis », l'Organisme bénéficiaire sera référencé il pourra alors proposer une ou plusieurs Mission(s) sur la Plateforme afin d'accueillir des Collaborateurs en mécénat de compétences.

3.1.1 Fonctionnalités et modalités d'utilisation de la Plateforme pour les Organismes bénéficiaires

Sur la Plateforme, l'Organisme bénéficiaire aura la possibilité de :

- Consulter et mettre à jour son profil ;

- Déposer une ou plusieurs offre(s) de mission(s) solidaire(s) ;
- Recevoir, examiner et valider la ou les candidatures des Collaborateurs ;
- Evaluer le déroulement de la ou des mission(s) réalisée(s) ;
- Retrouver les missions réalisées dans son tableau de bord.
- Echanger avec les Collaborateurs intéressés via les coordinateurs des Missions grâce à une messagerie (chat interne).

3.2. Utilisation de la Plateforme par les Collaborateurs

3.2.1. Connexion à la Plateforme

La Plateforme est accessible via l'intranet de l'entreprise. Le Collaborateur se connecte gratuitement et de manière automatique à la Plateforme via le SSO.

Lors de la première connexion, le Collaborateur accepte les présentes conditions générales d'utilisation en cochant la case dédiée.

Le Collaborateur peut se porter volontaire pour réaliser des Missions solidaires sur son temps personnel et/ou sur son temps de travail. Etant précisé que pour les Missions sur son temps personnel les clauses des présentes conditions générales d'utilisation relatives au mécénat de compétences, notamment les article 4.1 et 4.2, ne s'appliquent pas, en effet il s'agit en ce cas de bénévolat de compétences.

3.2.2 Fonctionnalités et modalités d'utilisation de la Plateforme pour les Collaborateurs

Sur la Plateforme, le Collaborateur aura la possibilité de :

- Consulter et mettre à jour son profil ;
- Chercher une mission solidaire ;
- Se porter volontaire à une ou plusieurs missions, suivre son inscription et la validation donnée par son manager ;
- Evaluer le déroulement de la ou des Mission(s) réalisée(s) ;
- Retrouver les missions réalisées dans son tableau de bord ;
- Recevoir des notifications selon les Missions ou par Organismes bénéficiaires dans la rubrique paramètres de compte du Collaborateur ;
- Echanger avec les Organismes via les coordinateurs des Missions grâce à une messagerie (chat interne).

Lorsque le Collaborateur aura trouvé la Mission de son choix, il peut s'y inscrire via la Plateforme. Deux cas de figure sont possibles :

La date de la Mission est définie : le Collaborateur devra cliquer sur « Je choisis une date » et sélectionner la date qui l'intéresse dans le calendrier affiché puis cliquer sur « Je m'engage ! » puis sur « Confirmer ».

La date de la Mission n'est pas définie : le Collaborateur devra cliquer sur « Contactez le coordinateur ». Il pourra ainsi définir avec le coordinateur la date de la Mission en échangeant dans le chat interne. Le Collaborateur pourra ensuite retourner dans la Plateforme et saisir cette date dans son tableau de bord.

Dans le cadre d'une Mission récurrente (ex : mentorat), le Collaborateur pourra saisir au fur et à mesure les dates définies avec l'Organisme bénéficiaire sur la Plateforme.

Dans les deux cas, l'Organisme bénéficiaire reçoit la demande de participation et peut la valider. Si la Mission se déroule sur le temps de travail du Collaborateur, c'est ensuite à son manager de valider sa participation. Il reçoit alors un e-mail de demande de validation envoyé par la Plateforme.

Les Missions sur le temps de travail doivent être validées par le manager du Collaborateur avant le jour de la Mission. En cas de besoin, il est possible de renvoyer l'email de validation au manager du Collaborateur depuis son tableau de bord sur la Plateforme. Si le manager du Collaborateur est en congés, il est possible de renseigner le mail du N+2 du Collaborateur.

4. PRESENTATION ET REALISATION DES MISSIONS

La Plateforme recense plusieurs types de Mission parmi lesquelles :

- Volontariat ponctuel : il s'agit de Missions de terrain ne nécessitant pas de compétences particulières (ex : participer à une maraude, réaliser des plantations dans une ferme urbaine...)
- Mentorat : il s'agit d'accompagner un bénéficiaire sur plusieurs mois à travers des rencontres régulières, pour créer un lien de confiance et l'aider à réaliser ses projets (ex : tisser un lien avec une personne réfugiée et l'aider à retrouver un emploi)
- Compétences : ces Missions font appel aux compétences professionnelles des Collaborateurs (ex : aider une association à réaliser sa comptabilité)

Par ailleurs, Des « défis » sont également proposés : il s'agit de formats de sensibilisation qui permettent d'en apprendre plus sur un thème ou un enjeu sociétal ou d'actions ponctuelles et rapides pouvant être menées de manière autonome par le Collaborateur (ex : intégrer un message de sensibilisation sur la prévention du cancer du sein en signature de mail). Les « défis » ne sont pas comptabilisés dans le compteur de 12 jours car ils ne s'apparentent pas à du mécénat de compétences.

4.1 Mise à disposition de personnel

La réalisation des Missions par les Collaborateurs, lorsque leur candidature est acceptée par un Organisme bénéficiaire, peut être effectuée sur leur temps de travail selon les modalités de la mise à disposition de personnel définie par l'article L. 8241-3 du Code du travail et dans la limite des 12 jours annuels (soit 96 heures) qui leur sont alloués.

Chaque Collaborateur a la possibilité de dédier du temps de travail à la réalisation des Missions sous réserve des limites indiquées ci-dessus et du respect des conditions d'éligibilité suivantes :

- Etre volontaire ;
- Etre en contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- Avoir une ancienneté de 6 mois dans le groupe Crédit Agricole;

Il est précisé que :

- En 2023, à titre exceptionnel, ce quota de temps sera proratisé en fonction du nombre de mois restant à courir à la date de lancement de J'agis dans chaque entité à savoir 5 jours (soit 40 heures)
- L'utilisation de ce quota de temps alloué peut s'effectuer heure par heure ;
- Les Collaborateurs peuvent cumuler pour la réalisation d'une Mission autant d'heures que de jours de suite nécessaires, dans la limite du quota qui leur est alloué ;

- Les jours non utilisés au cours de l'année civile concernée ne sont pas reportables ;
- En cas d'arrivée en cours d'année d'un Collaborateur, ce quota est proratisé à due concurrence de la durée de l'année restant à courir et ce dès que le Collaborateur remplira les conditions d'éligibilité définies ci-dessus.
- Pour les Collaborateurs à temps partiel, le nombre de jours de mécénat de compétences précité est calculé au prorata de leur temps de travail.
- Les Missions choisies devront être situées à proximité du lieu de travail ou du domicile du Collaborateur. A cette fin, il est recommandé d'utiliser le filtre de géolocalisation disponible sur le moteur de recherche dans la rubrique « Trouver une action ».

Le décompte des heures d'engagement solidaire est assuré via la Plateforme. La mise à jour des compteurs est effectuée le premier jour ouvré de chaque année civile.

Chaque mise à disposition de Collaborateur donnera lieu à l'établissement d'un Accord tripartite digitalisé (ATD) formalisant l'accord tripartite entre l'Organisme Bénéficiaire, le Collaborateur et son Entité.

Chaque Entité validera en son nom et pour son compte les ATD.

L'Entité, signataire de l'ATD, demeurera seule responsable des engagements pris vis-à-vis de ses Collaborateurs et de l'Organisme bénéficiaire.

4.2 Contenu et établissement de l'Accord tripartite digitalisé (ATD)

L'ATD s'entend d'une acceptation séquentielle par email, par les différentes parties prenantes (l'Organisme bénéficiaire, le Collaborateur et son Entité via le N+1 du Collaborateur), de chacune des trois étapes qui conduisent à la validation de la mission :

- dans un premier temps, le Collaborateur envoie sa candidature à un Organisme bénéficiaire pour réaliser une Mission ;
- dans un deuxième temps, l'Organisme bénéficiaire reçoit la candidature du Collaborateur, l'examine et la valide ;
- dans un troisième temps, la candidature du Collaborateur validée par l'Organisme bénéficiaire est automatiquement envoyée à l'Entité du Collaborateur pour accord exprès via le N+1 du Collaborateur.

L'ATD précise l'identité du ou des Collaborateur(s) mis à disposition de l'Organisme bénéficiaire, l'objet de la Mission, les tâches que ce(s) dernier(s) aura (ont) à accomplir et les modalités de leur exécution (durée de la mise à disposition, lieu de la Mission, horaires).

Une fois validé et accepté par l'Entité, l'ATD vaut alors convention de mise à disposition à titre gratuit et avenant temporaire au contrat de travail du ou des Collaborateurs mis à disposition.

Administrativement, les Missions solidaires réalisées sur le temps de travail s'effectuent sous le régime juridique de la mise à disposition de Collaborateur(s) et plus précisément du prêt de main d'œuvre à but non lucratif, le temps passé par les Collaborateurs en Mission solidaire est pleinement du temps de travail effectif, sans perte d'aucun droit.

Par conséquent :

- le temps passé en Mission solidaire est du temps de travail ;
- l' Organisme bénéficiaire dirige, contrôle et est donc responsable du travail accompli par le Collaborateur ;
- le Collaborateur continue d'être soumis à son devoir de réserve et de confidentialité ;
- le Collaborateur est couvert par la responsabilité civile de son Entité durant l'ensemble de la Mission dès lors que sa responsabilité ou celle de son Entité est engagée et avérée ;
- tout accident sera un accident du travail et devra être déclaré selon les modalités en vigueur dans l'Entité.

5. UTILISATION GENERALE DE LA PLATEFORME

Le Collaborateur est informé que l'usage du réseau internet ne garantit pas le secret des correspondances. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données et outils. Aussi, le Collaborateur reconnaît :

- que la communication de ses éventuels codes d'accès ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle est faite sous sa propre responsabilité ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent la consultation des contenus ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant à travers la Plateforme.

D'une façon générale, le Collaborateur s'engage à respecter l'intégrité de la Plateforme et s'interdit d'entraver ou forcer le fonctionnement de la Plateforme, de modifier, d'altérer ou de supprimer frauduleusement les contenus accessibles via la Plateforme et d'introduire frauduleusement des données sur la Plateforme. En conséquence, la Société en tant qu'éditeur :

- ne saurait être tenue responsable des dommages qui pourraient éventuellement être subis, à l'occasion d'une visite sur sa Plateforme, par l'environnement technique du Collaborateur et notamment, ses ordinateurs, logiciels, équipements réseaux (modems, téléphones, etc...) et tout autre matériel utilisé pour accéder à ou utiliser la Plateforme et/ou les informations ;
- ne peut être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation de la Plateforme par le Collaborateur ;
- ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ou les réseaux qui lui sont connectés ;
- ne saurait être responsable en cas d'interruption des réseaux d'accès à la Plateforme, d'indisponibilité totale ou partielle de la Plateforme résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillances du matériel de réception ou de la ligne téléphonique.

6. CONTENUS LITIGIEUX

Le Collaborateur naviguant sur la Plateforme s'engage à respecter la législation en vigueur et à ne pas faire une utilisation de la Plateforme pouvant causer préjudice à la Société.

Il est également informé qu'il ne peut publier de manière directe ou indirecte des contenus de quelque nature que ce soit (texte, visuel, etc.) que la loi ou la morale répriment, ou susceptible de porter atteinte aux droits des tiers, aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à la réglementation en vigueur, notamment:

- susceptible de porter atteinte à la vie privée d'autrui et à la protection des mineurs ;
- incitant à commettre des actes illicites ou dangereux, à caractère violent ou pornographique ;
- incitant à la contrefaçon de marque ou constituant une contrefaçon de marque.

En outre, le Collaborateur s'engage à ne pas créer au sein de la Plateforme de lien hypertexte vers tout site Internet non conforme aux principes précités.

En cas de non-respect de ces dispositions, La Société se réserve le droit d'interrompre l'accès à la Plateforme au Collaborateur dès qu'elle en a connaissance. La responsabilité civile et/ou pénale du Collaborateur pourra être engagée.

Le Collaborateur a la possibilité de signaler un contenu qu'il considère comme illicite ou inapproprié à l'adresse suivante : contact.jagis@credit-agricole-sa.fr.

7. ENGAGEMENTS

Chaque Utilisateur de la Plateforme fournissant des informations, qu'il soit un Collaborateur ou un Organisme bénéficiaire, consent à la Société l'intégralité des droits transférables relatifs à cette information et autorise la Société à en faire usage.

Les informations ainsi fournies par les Utilisateurs seront considérées comme non confidentielles.

Toutefois, lorsque les informations fournies sont des données personnelles au sens du droit applicable, elles sont traitées conformément à la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme.

Chaque Utilisateur, quel que soit son profil, déclare se conformer aux présentes conditions générales d'utilisation, lois et règlement en vigueur, et en particulier :

- Disposer de la qualité, de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder à la Plateforme et l'utiliser ;
- Fournir des informations exactes, complètes, sincères, non équivoques et en assurer, en tant que de besoin, la mise à jour en cas de modifications ;
- Disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la fourniture des informations et contenus fournis ;
- Consentir à la Société et à ses partenaires le cas échéant le droit de faire tout usage des informations fournies (autre que des données personnelles).

7. RESPONSABILITE

En cas de manquement à l'une des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation ou de la Politique de confidentialité ou, plus généralement, en cas de violation des lois et règlements en vigueur, la Société se réserve le droit de :

- Suspendre ou supprimer l'accès à la Plateforme à l'auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;
- Avertir toute autorité concernée ;
- Engager toute action, notamment judiciaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

8. CONVENTION DE PREUVE

Le Collaborateur et la Société conviennent de considérer les messages électroniques et, plus généralement, les documents électroniques échangés avec la Société ou électroniquement validés (ci-

après les « Eléments ») comme des écrits originaux ayant la même valeur probante qu'un document papier ou qu'une signature manuscrite.

Ainsi, ces Eléments sont considérés par le Collaborateur et la Société comme des preuves valables et opposables, sous réserve qu'ils aient été établis et conservés dans des conditions raisonnables de sécurité dans les systèmes de la Société ou dans les serveurs de la Plateforme.

Si une limite de date ou d'heure est fixée, seul le système d'horodatage des systèmes informatiques de la Plateforme ou, à défaut, de la Société fera foi.

Le Collaborateur et la Société s'engagent, en conséquence, à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante de ces Eléments.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Plateforme, sa présentation, sa structure, la sélection et la disposition des services, éléments et contenus la composant et notamment mais non limitativement, les données, textes, images (animées ou non), dessins, graphiques, illustrations, animations, graphismes, vidéos, méthodes, brochures, présentations, études, dossiers, documents, logiciels/programmes informatiques, bases de données, sons, photographies, signes distinctifs (marques, noms de domaine, dénominations sociales, noms commerciaux...) etc. (ci-après les « **Eléments** ») sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par la Société ou utilisés par la Société avec l'autorisation des titulaires de ces droits.

La Plateforme, y inclus des Eléments qui y figurent, sont soumis et protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle et par toutes les autres législations et réglementations en vigueur, applicables notamment, sans que cette liste soit limitative, en matière de propriété intellectuelle, droit à l'image/voix, protection de la vie privée publicité et de communication (ci-après la « **Loi** »).

L'Utilisateur bénéficie, sous réserve de l'acceptation des présentes CGU et de toutes autres conditions figurant sur la Plateforme, d'un droit gratuit personnel, non collectif, non-exclusif et non-transférable d'accès à la Plateforme, y inclus aux Eléments y figurant.

Sauf exceptions prévue par la Loi, toute reproduction, copie, représentation, utilisation, diffusion, communication, adaptation, arrangement, traduction, distribution, commercialisation, cession, etc. de la Plateforme, y inclus des Eléments qui y figurent, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, sur quelque support, format, par quelque procédé et moyen et pour quelque finalités que ce soit est interdite, sans l'autorisation préalable et écrite de leurs titulaires, et engage la responsabilité de son auteur

En particulier, conformément aux dispositions relatives à la protection des bases de données, la Société est productrice et propriétaire ou cessionnaire de tout ou partie des bases de données composant la Plateforme. En accédant et en utilisant la Plateforme, l'Utilisateur reconnaît que les données la composant sont légalement protégées et qu'il lui est interdit notamment d'extraire, de réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données et de leurs contenus, figurant au sein de la Plateforme, ainsi que d'en faire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties

qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions normales..

Le non-respect des présentes CGU et toutes autres conditions figurant sur la Plateforme est susceptible de constituer une violation des droits en vigueur, notamment au regard de la Loi.

10. INFORMATIONS MISES A DISPOSITION

La Société en tant qu'éditeur s'efforce d'assurer l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur la Plateforme, dont elle se réserve le droit de corriger, à tout moment et sans préavis, le contenu. La Société ne peut cependant en garantir l'exhaustivité ou l'absence de modification par un tiers (intrusion, virus, etc.).

Le Collaborateur est informé que les informations émanant des Organismes bénéficiaires dans le cadre de la Plateforme sont sous leur entière responsabilité.

Malgré tous les soins apportés à l'actualisation de ces informations et à leurs contenus, les documents mis en ligne sont susceptibles de contenir des inexactitudes techniques et des erreurs typographiques. En tout état de cause, la Société ne saurait être tenue pour responsable, conjointement ou individuellement, du fait de l'inexactitude ou de l'incomplétude de ces informations, de l'interprétation et/ou de l'utilisation de celles-ci faite par le Collaborateur, de la cessation de leur diffusion, et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, en résultant. Le Collaborateur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

La Société ne garantit pas, sans que cette liste soit exhaustive, que la Plateforme fonctionne sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

Liens hypertextes

La Société et/ou les Entités décline(nt) formellement toute responsabilité quant aux contenus des sites vers lesquels elle offre des liens. Ces liens sont proposés aux Utilisateurs. Les Utilisateurs doivent notamment consulter les conditions générales et la charte sur la protection des données personnelles et des cookies de ces sites afin de comprendre leurs pratiques. La décision d'activer les liens appartient exclusivement aux Utilisateurs. La Société et/ou les Entités peu(ven)t modifier ou supprimer un lien sur la Plateforme à tout moment.

Si les Utilisateurs souhaitent créer un lien hypertexte avec cette Plateforme, ils doivent obtenir l'autorisation écrite et préalable de la Société en utilisant les coordonnées de contact mentionnées à la fin des présentes.

11.LITIGE ET LOI APPLICABLE

La nullité de l'une des clauses n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des conditions générales d'utilisation.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des conditions générales d'utilisation par la Société ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des conditions générales d'utilisation qui continuent à produire leurs effets.

Les conditions générales d'utilisation ainsi que l'ensemble des informations et documents transmis par la Société sont rédigées en langue française. A ce titre, et sauf disposition légale contraire et impérative, les conditions générales d'utilisation sont régies et soumises au droit français.

Tout litige relatif aux présentes et à la Plateforme doit d'abord chercher à être résolu par voie amiable. A cet effet, la partie qui estimera qu'un litige est né en avisera l'autre par courrier recommandé avec demande d'avis de réception en exposant les termes du différent. Une rencontre devra intervenir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi de ce courrier et, à défaut d'avoir abouti à une solution amiable dans les trente (30) jours résultant d'un procès-verbal de non-conciliation, chacune des parties pourra engager toute procédure judiciaire qu'il y aura lieu. En ce cas, tout litige sera porté devant la juridiction compétente dans le ressort judiciaire de Paris

12. DONNEES PERSONNELLES

Chaque collaborateur peut retrouver le détail des informations sur le traitement de ses données personnelles collectées sur la plateforme et sur l'exercice de ses droits dans la Politique de confidentialité accessible à tout moment via un lien en bas de page sur la plateforme jagis.credit-agricole.com.

13. COORDONNEES DE CONTACT

Pour toute question relative aux conditions d'utilisation de la Plateforme, il convient de contacter l'équipe J'agis de Crédit Agricole S.A. par e-mail à l'adresse électronique suivante : contact.jagis@credit-agricole-sa.fr

MENTIONS LEGALES

Editeur du site :

Crédit Agricole S.A., société anonyme au capital social de 9.077.707.050 euros, dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92120 Montrouge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°784 608 416 ;

N° individuel d'identification d'assujetti à la TVA (à compléter) .

Numéro de téléphone (appel non surtaxé) : [à compléter]

Adresse de courrier électronique : (à compléter)

Directeur de la publication :

Julie DE LA PALME, Directrice Communication Groupe

Responsable de la rédaction :

Catherine LANGLOIS, Responsable mécénat et communication institutionnelle

Hébergeur

Wenabi, société par actions simplifiée au capital de 26 666,66 euros, dont le siège social est établi 24 rue Paul Bert, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 684 295 et représentée par M. Thomas Soucaille en sa qualité de Président.

Numéro de téléphone : [à compléter]